

POESIE.

LA MORT.

Rien ne peut donc, ô Mort, suspendant ta colère,
A nos instans passés ajouter un instant :
Prière aux saints autels, et ce doux nom de mère
Que sous ta pâle faux épèle un pauvre enfant.

Rien hélas ! et ton vol en sa course inféconde
Emporte hétaires, les Prophètes, les Rois,
Pauvre rêvant le ciel, riche rêvant le monde,
Et la Vierge qui prie, et Jésus sur la croix !

La cruelle ! a flétri de ses doigts de squelette,
Ce front suave et pur au gracieux contour ;
Son regard s'est éteint, et sa bouche muette
Plus jamais ne dira de paroles d'amour !

Morte hélas ! pauvre femme, au moment où la vie
Pour elle avait tari la coupe des douleurs.
Où l'ange à qui le ciel pour toujours l'a ravie,
Lui tressait un bandeau de baisers et de fleurs !

Plus d'amour maternel, plus de larmes de joie ;
L'ange n'épandra plus aux lieux du matin,
D'inéffables douceurs où notre cœur se noie !
Le tombeau s'est ouvert... et l'ange est orphelin !

Toi qui fus douce et bonne entre toutes les femmes :
Sur la terre un instant tourne tes yeux si beaux ;
Et tu verras alors du ciel, séjour des ames,
Ta fille et tes amis, au mi lieu des tombeaux !!!

A. L.

MÉLANGES.

UNE LITHOGRAPHIE.

On a besoin d'aimer au sortir de l'enfance :
L'âme neuve à l'amour se donne sans défense.
Belmontel.

« Voici mon voyage, dit Ernestine en me présentant un écran de bois de Spa, sur lequel elle avait appliqué une lithographie. C'est une de ces petites scènes détachées auxquelles le crayon spirituel et délicat de Deveria apporte tant de grâce et de finesse. Elle représente deux jeunes filles assises dans la campagne ; les cheveux d'une d'elles tombent en boucles sur son cou. Sa physionomie, quoique enfantine, a pourtant une expression sérieuse et mélancolique. Il semble qu'elle raconte une histoire touchante, car sa compagne l'écoute avec intérêt.—Tout cela m'en apprend beaucoup, dis-je en soupirant. Pauvre petite !—Que veux-tu donc ? s'écria Ernestine. Mais je ne l'entendais pas ; toute entière à l'idée qui m'était venue, je me laissais attendrir ; je crois même que mes yeux étaient humides. « Mais qu'as-tu donc ? s'écria Ernestine.—Eh bien écoute-moi, répondis-je, alors mon émotion sera motivée, et tu verras que cette lithographie, en révélant le secret d'un cœur de jeune fille, peut offrir quelque intérêt.

Amélie avait seize ans. Elevée dans une des premières pensions de Paris, elle attendait avec impatience le jour où son père, veuf depuis plusieurs années, la reprendrait chez lui. Ce jour arriva : c'était au mois de mai. La jeune fille, après s'être trouvée sous la surveillance active d'une maîtresse sévère, se vit libre de toutes les actions de la journée, dans un superbe château situé à peu de distance de Paris. Cette riche demeure, inhabitée long-temps, s'embellit de la présence de la jeune enfant. Le marquis était heureux et fier de sa fille, et l'aimable caractère d'Amélie la fit adorer de tous.

Un jour qu'Amélie était loin dans le parc, elle entendit la voix de son père qui l'appelaient. Elle accourut. Il était accompagné d'un jeune homme à l'œil vif, à la taille élégante, aux moustaches noires, au sourire plein de finesse. Amélie rougit et s'inclina légèrement. C'est le fils d'un de ses amis, dit le marquis, son régiment est près d'ici. Il viendra nous voir souvent. Amélie leva les yeux sur l'étranger ; elle les baissa aussitôt.

La journée s'écoula rapidement. Les

paroles d'Anatole n'étaient point recherchées. Sa conversation était simple, élégante et facile. Quand vint le soir, Amélie avait perdu de sa timidité ; elle lui dit avec naïveté : « Venez voir ma volière. » Et dès lors, comme elle lui avait fait partager ses plaisirs et ses amusements, elle ne le regarda plus avec crainte. Sa jeune âme s'ouvrit à la confiance.

Anatole venait souvent. Un mois s'écoula. Amélie devint rêveuse ; le marquis ne s'en aperçut pas : il aimait la chasse avec passion, possédait des bois immenses, était absent une grande partie de la journée : quand il rentrait, Amélie était gaie.

Un soir qu'elle chantait en s'accompagnant de son piano, Anatole entra sans s'être fait annoncer. Le marquis pria sa fille de continuer, mais la voix d'Amélie était tremblante, elle fut obligée de cesser. Quelqu'un vint demander le marquis ; il sortit.

Les croisées étaient ouvertes, la chaleur de la journée avait fait place à un doux zéphyr, l'air était embaumé. Amélie se sentit troublée lorsqu'elle se vit seule avec Anatole. Il prit la main qu'elle lui abandonnait, la pressa avec un mouvement passionné sur son cœur. Un éclair de bonheur brilla sur le front de la jeune fille. Amélie, mon Amélie... murmura Anatole... Le marquis rentra. Il m'aimait, dit la jolie enfant. Elle était heureuse, gaie ; elle se jeta au cou de son père, elle l'embrassa.

De nombreux amis vinrent au château, et un moment de tête à tête ne se trouva plus. Amélie n'osait s'avouer qu'elle désirait encore un instant de ce bonheur qui naît d'un premier et innocent amour ; mais lorsqu'un regard d'Anatole lui disait qu'elle était aimée, elle n'enviait plus rien.

Parmi les hôtes du marquis, était la belle duchesse de***. Son langage était insinuant et flatteur. Son regard, tantôt doux ou fier ; ses grâces, naturelles et piquantes. Son esprit vif et léger savait prendre le genre qui convenait à son interlocuteur ; enfin il était difficile de la voir sans se laisser captiver par tous les charmes de sa personne et de son esprit. La jeune fille vola au devant d'elle. Les bras de la duchesse s'ouvrirent pour la recevoir. « Que vous êtes belle ! s'écria Amélie.—Que tu es fraîche et naïve ! dit la duchesse. Et un nuage vint obscurcir son beau front. »

Anatole avait déjà rencontré la duchesse dans le monde, mais là, enivrée d'encens, elle n'avait pas remarqué la noble physionomie d'Anatole. Ce jour-là, Amélie, occupée de donner quelques ordres, fut absente plusieurs heures du salon. Quand elle rentra, elle frémit en voyant Anatole assis près de la duchesse, et causant familièrement avec elle. Elle prévit qu'elle allait avoir une rivale dangereuse, et se promit bien de ne pas lui laisser deviner le secret de son cœur.

Une sœur de sa mère tomba dangereusement malade. Elle fut contrainte de s'absenter quinze jours. Quand elle rentra au château, un pressentiment funeste la saisit ; elle fondit en larmes.

Une partie de chasse avait été projetée. La belle duchesse en fut : vêtue d'une amazone qui dessinait les gracieux contours de sa taille, elle s'élança sur un beau cheval qu'elle savait manier avec adresse et avec grâce. Amélie refusa d'accompagner les chasseurs ; elle ne trouvait aucun plaisir à la destruction des animaux paisibles qui peuplaient les forêts de son père. Elle alla dans un pavillon situé près de la grille d'entrée, et prenant un livre, elle voulut s'occuper, mais bientôt ses pensées errèrent au loin, et elle demeura perdue dans ses réflexions.

Le trot d'un cheval la tira de sa rêverie ; elle s'élança au balcon, elle reconnut Anatole : par un mouvement irrésistible elle se cache derrière le rideau. « Tout le

monde est à la chasse, monsieur, dit le concierge, mademoiselle seule est restée. — Ah ! elle est donc revenue ? » répondit Anatole ; il sembla hésiter. Amélie se disait : Il y a si long-temps qu'il ne m'a vue ! elle allait se montrer. « Ou est le rendez-vous ? dit Anatole.—Au carrefour St-Jean. » Il partit avec la rapidité d'une flèche. Amélie pâlit, de grosses larmes roulèrent dans ses yeux. « Si jeune, mon Dieu ! s'écria-t-elle, et je souffre déjà. »

Inquiète, elle fit seller un cheval, et, suivie d'un domestique, elle voulut aller rejoindre la chasse ; puis, changeant subitement de projets, se dirigea subitement vers la demeure de sa nourrice. Lorsqu'elle rentra au château, on était à table depuis long-temps. Le marquis regarda sa fille d'un air mécontent. Amélie vit Anatole près de la duchesse. Dans sa préoccupation il n'avait pas même aperçu que tous les convives s'étaient levés à l'entrée de la jeune fille. Intimidée par les regards de son père, le cœur brisé de la conduite d'Anatole, Amélie baissait les yeux et demeurait immobile. « Eh bien, mon Amélie, dit le marquis, ému de l'air souffrant de sa fille chérie, elle releva la tête, sourit doucement à son père, et prit la place qu'elle occupait à table.

« Amélie, dit le marquis, il est décidé que je donnerai un bal demain.— Ah tant mieux, dit la jeune fille sans savoir ce qu'elle répondait ; elle soupira. Déjà les plaisirs de son âge lui étaient indifférens.

« Quelle toilette auras-tu ce soir, mon enfant ? demanda le marquis en entrant chez Amélie, le lendemain matin.— Elle sera simple, mon père, mon ami, simple comme ta fille. » Mais la femme de chambre entra et déposa une toilette élégante sur le lit de sa jeune maîtresse. Des pleurs de reconnaissance s'échappèrent des yeux de l'aimable enfant. « Ta tendresse me suffit, dit-elle à son père, aime-moi toi-même, je serai plus heureuse.— Que dis-tu ? s'écria le marquis avec inquiétude et comme frappé d'une idée soudaine, Anatole !..... » Amélie jeta un cri. La duchesse entra, et le marquis ne put reparler à sa fille.

La fête est animée. Amélie a ouvert le bal avec Anatole. Elle ne s'abuse plus ; ce sont les convenances qui l'ont fait agir ainsi. Elle écoute ces paroles qu'il y a peu de jours encore elle trouvait pleines de charmes et d'abandon ; aujourd'hui elles ont quelques chose d'affecté. Amélie voit son embarras ; ah ! elle a vu aussi combien la duchesse est belle !

La chaleur est accablante, la jeune fille s'esquive dans le parc, elle a besoin d'air ; mais des nuages épais s'élèvent à l'horizon. Amélie passe devant une des fenêtres du rez-de-chaussée c'est celle d'un boudoir éloigné du salon. Elle reconnaît la voix d'Anatole, celle si douce, si insinuante de la duchesse. « Mon ami, disait-elle, il m'est venu une pensée qui pèse sur mon cœur. Cette enfant si naïve, si jolie, ne l'avez-vous pas aimée ?— Hortense ! s'écria Anatole, êtes-vous donc de ces femmes qui produisent une impression passagère ? Ah ! du moment que je vous vis, votre image resta gravée sur mon cœur ; alors le bonheur ou le malheur de ma vie dépend de vous. Amélie ne peut me séduire, m'enivrer, c'est toi, c'est toi..... » Amélie s'éloigne, elle en a assez entendu. Elle marche précipitamment, elle ne sent point les larges gouttes de pluie qui tombent sur ses vêtements. Un éclair terrible sillonne la nue : « Ah ! s'écrie-t-elle avec désespoir, que cela fait de bien, l'orage ! » Et elle tombe privée de sentiment.

Cependant le marquis s'aperçoit de l'absence de sa fille ; la demi-confiance qu'elle lui a faite le matin lui fait craindre qu'elle ne soit souffrante. Il la cherche dans son appartement, l'appelle, demande aux domestiques s'ils ne l'ont pas aperçue ; l'un d'eux dit l'avoir vue, il y a environ une demi-heure, dans le parc. L'orage est

dans toute sa force. « Amélie ! » s'écrie le marquis dans la plus horrible anxiété, et son pied heurte un corps inanimé ; à la lueur d'un éclair il reconnaît sa fille bien-aimée, il la prend dans ses bras, rentre comme un désespéré avec son précieux fardeau. Un médecin est appelé ; une fièvre violente se déclare, un délire effrayant fait tout craindre pour ses jours. « Mon père, mon père ! » s'écrie-t-elle et puis elle répète avec égarement : « C'est toi ! c'est toi ! » et ces mots ont l'air d'un souvenir.

Le marquis d'un regard terrible a appris à Anatole qu'il ne doit plus se présenter chez lui ; la duchesse se sent coupable, elle quitte le château.

Enfin, le quatrième jour, on n'entend plus qu'un cri de bonheur et d'amour ; elle est sauvée !..... Les roses de la santé revinrent bientôt sur les joues de la jolie enfant, mais ses beaux cheveux blancs tombèrent, elle fut obligée d'en faire le sacrifice, et ses longues tresses furent coupées. « Je te les donne, dit-elle à son père, à présent je suis guérie, toi seul auras mes souvenirs. Je ne chercherai plus le bonheur ; j'avais cru le trouver..... j'ai été bien cruellement trompée. »

Amélie passa l'hiver à Paris. Au printemps elle revint au château. Quand elle revit ce parc où elle avait rêvé tant de doux songes d'amour, son cœur se serra ; puis elle s'arrêta avec attendrissement à la place où son père l'avait trouvée mourante le soir qu'il donnait une si belle fête.

Le marquis, craignant la solitude pour une jeune imagination encore malade ; il pria une compagne d'enfance de sa fille de venir passer la belle saison avec elle. Alors Amélie retrouva sa gaieté dans ces mêmes lieux qui ne lui rappelaient que de tristes souvenirs ; et, assise sur le gazon, elle racontait avec un doux sourire à son amie pourquoi elle avait perdu ses beaux cheveux blancs. N. DE B.

VARIÉTÉS.

Un paysan qui voulait servir l'Etat, va un jour chez un colonel pour le prier de l'engager. Le colonel lui demande s'il se sent en état de porter un fusil. « Comment Monsieur, répond-il tout en colère, et comme si on l'avait insulté ; j'espère bien en porter une douzaine ! »

Un officier-général, prévoyant que la place où il commandait allait être attaquée, avait coupé la rivière qui y passait. Les ennemis qui campèrent sur les bords de cette rivière, eurent bientôt épuisé le peu d'eau qu'avait laissée la coupure. Leur général fut réduit à envoyer un trompette au commandant de la place, pour le prier de lui donner de l'eau. Il répondit qu'on lui en demandait de trop loin ; mais que si ce général voulait d'excellent vin de champagne, il lui en offrait. Le général, prenant cette réponse pour une raillerie renvoya le trompette dire au commandant, qu'il ne lui donnait de l'eau, il brûlerait toute la ville avec des bombes, et qu'après le siège il achèverait de brûler ce que les bombes auraient épargné : qu'il mettrait le feu partout : « Dites-lui, repartit le gouverneur, qu'il n'y pense pas, et que lorsqu'il me menace du feu, il m'avertit de garder l'eau pour l'éteindre. »

Un paysan s'établit dans un village, où il gagna en peu de temps l'amitié de tous ses voisins. Après qu'il y eut demeuré environ une année, une de ses plus belles vaches créva ; il en fut bien affligé ; mais il le fut encore beaucoup plus, lorsque quelque temps après il perdit sa femme. Ses voisins se crurent obligés de le consoler. Mon ami, lui dit un d'entre eux, il est vrai, vous avez perdu une bonne femme qui méritait votre affection ; mais il est un bon remède ; vous êtes jeune, bien fait, vous

ne manquez pas de femme ; j'ai trois filles, je vous en donnerai une en mariage, celle que vous voudrez. Un autre lui proposa sa sœur, et un troisième sa nièce. Je vois bien, leur dit le jeune veuf affligé, que dans ce village-ci, il vaut beaucoup mieux perdre sa femme que sa vache. A peine ma femme est-elle morte, que voilà déjà cinq autres pour la remplacer ; lorsque je perdis ma vache, personne ne me parla de m'en donner une autre.

L'AURORE DES CANADAS.

MARDI, 30 JUILLET, 1839.

On attend par la malle de New-York d'aujourd'hui des nouvelles d'Angleterre, par le nouveau bateau à vapeur, *British Queen*, qui était attendu journellement à New-York.

TERRES DES MILICIENS.

Nous appelons l'attention des intéressés sur l'avis signé *Jean Langerie*, publié dans le Numéro de ce jour.

Les examens publics des Elèves du Collège de l'Assomption doivent avoir lieu aujourd'hui et demain.

Ceux de Ste. Thérèse doivent aussi avoir lieu aujourd'hui, après midi, et demain.

Température. Après quelques jours d'un temps assez chaud, nous avons eu hier une grosse pluie accompagnée de vent et de tonnerre.

REVUE DES JOURNAUX.

(Du *Morning Courier* du 23.)

Pendant que Mr Merritt, comme Lord Durham, rabaisse les progrès que nous avons faits, sous la protection de l'Angleterre, il nous élève trop haut lorsqu'il dit que nous sommes les "rivaux naturels des habitans des Etats-Unis." La protection et les préférences qui nous sont accordées par l'Angleterre une fois retirées, nous descendrions à l'humble condition des contrées éloignées des ports atlantiques des Etats-Unis ; et pour toutes les exportations par le St. Laurent, ce fleuve pourrait presque aussi bien nous être fermé douze mois dans l'année, qu'il nous l'est à présent cinq ou six par les glaces. Remarques de la *Gazette de Québec* sur le discours de *Hamilton Merritt*.

Que les Canadas aient fait de grands progrès, sous la protection de l'Angleterre, c'est là une proposition que personne ne prétendra nier ; mais il n'est pas précisément correct d'établir la question de cette manière ;—parceque, si on y répond affirmativement, comme on le fera certainement, on se demandera encore si l'on n'aurait pas fait les mêmes progrès, dans le cas que la Colonie n'aurait pas été sous la protection de l'Angleterre.

Rien ne peut être plus erroné que ne serait cette conséquence.

Si le Canada s'était joint aux trois provinces qui sont devenues indépendantes de la Grande-Bretagne, le Canada aurait fait des progrès, autant plus grands que ceux qu'il a faits que le pas du cheval de course anglais est plus accéléré que celui du *mar-che-donc* canadien.

Nous pensons que cette proposition, dans tout son contenu, ne peut pas être plus niée que cette autre : "le Canada a fait de grands progrès sous la protection de l'Angleterre."

Comment est-il arrivé que le Canada n'a pas fait des progrès comparables à ceux des territoires voisins ?

Nous sommes également anglais des deux côtés des eaux du St. Laurent ;—le peuple de la rive sud ne s'appelle pas anglais, pendant que celui de la rive nord le fait ;—et cependant ces deux peuples sont anglais ;—ils sont un même peuple pour le caractère, les mœurs, la liberté, les lois, les sciences, la religion.

Comment se fait-il donc que non seulement nous ne voyions pas un égal progrès des deux côtés du St. Laurent, mais encore

une différence égale à celle qui existe entre les chevaux de course et les chevaux de trait du Canada ?

Cela doit-il être attribué à la différence dans les institutions du Gouvernement ?

Si le matériel qui fait fonctionner est le même et qu'il n'y ait rien dans la différence des institutions auquel on puisse rapporter la différence dans le progrès, il y a peut-être une cause naturelle.

Mais il n'y a pas de cause naturelle !—notre sol est, pris en somme, aussi productif que le sol des états voisins ; notre climat, quoiqu'il soit loin d'être doux, n'est pas plus rigoureux que celui des parties septentrionales du territoire qui nous touche, —et les facilités que nous avons pour la navigation intérieure et pour faire un commerce productif, sont plus grandes que dans la plupart des lieux des pays voisins.

Il n'y a donc aucune cause naturelle !

Cependant, il y a une différence surprenante entre les deux côtés du St. Laurent, en faveur de la rive sud. Si cette différence ne peut être attribuée à la différence des institutions politiques ni à des causes naturelles, à quoi devons-nous l'attribuer ?

La différence est palpable ; c'est un trait aussi marquant que le nez dans la face d'un homme.—Il n'y a pas besoin de nier le fait.—Il est là et comme une conscience coupable, il nous poursuit partout ; il n'y a pas moyen de lui échapper :—il vaut autant l'avouer de bonne grâce et ensuite se mettre à l'œuvre pour en découvrir la cause.

A présent, entre notre égoïsme et notre antipathie pour les Yankees, nous semblons être dans un état d'heureuse indifférence sur ce sujet.—Nous sommes tout-à-fait convaincus que notre forme de gouvernement est incomparablement supérieure à celle des Yankees ; ces derniers, certainement, ne sont pas de notre avis ; mais cela vient de ce qu'ils ne veulent pas voir, —il n'y en a pas de plus aveugles que ceux qui ne veulent pas voir, c'est pourquoi, disons-nous, la cause de cette différence ne peut du tout se trouver dans les institutions républicaines ; mais si cette cause ne peut se trouver là, où est-elle ?—Cette cause est-elle un secret, est-elle un mystère ?—une cause occulte, à laquelle l'entendement humain ne peut atteindre ?—un feu follet que des fous seuls cherchent à saisir ?—la recherche qu'on en fait est-elle aussi vaine que celle de l'élixir de vie, qui doit ramener le printemps de la vie et les cheveux bouclés d'Hypérion sur une tête chauve et blanchie par les frimats de quatre-vingt-hivers ?

La *Gazette de Québec* dit que, sans la protection et les préférences qui nous sont accordées par l'Angleterre, nous descendrions à l'humble condition des Etats qui sont en arrière des ports atlantiques des Etats-Unis.

L'humble condition des Etats qui sont en arrière !—et notre condition n'est-elle pas humble, que nos provinces soient en arrière ou en avant ? Notre situation est-elle si élevée, si orgueilleusement éminente que nous puissions regarder du haut en bas avec un sourire de complaisance, celle de nos humbles voisins, le peuple des parties de l'Union situées en arrière ?

Les humbles contrées des Etats-Unis, situées en arrière, retirent-elles quelque bien de la protection et des préférences accordées par l'Angleterre ?

Un noble Espagnol peut se pavaner d'un air aristocratique, enveloppé d'un manteau brun râpé, dans les rues sales d'une ville de province qu'il parcourt en tous sens, ou dans un village plein de poussière, et se vanter de sa noble origine, (qu'un magicien

même serait bien en peine de découvrir ;)—et assurer au voyageur qu'il est un être de beaucoup supérieur à l'humble artisan, et dans une condition bien supérieure à celle de cet homme, dont les sueurs et l'énergie ont couvert de roses le désert même ;—mais, pensons-nous le voyageur intelligent, dans son estime, fera descendre le noble à un degré bien inférieur et mettra l'artisan, nonobstant les protestations de l'homme au noble sang, à la place d'honneur. Il en est ainsi de la condition du Canada et des pays voisins. Nous pouvons parler avec complaisance d'une chûte à l'humble condition des contrées qui sont en arrière des ports atlantiques, mais ce ne sont que des mots ;—parceque les contrées qui nous joignent immédiatement, ainsi situées, ont fait des progrès bien plus grands que nous n'en avons fait nous-mêmes.

Notre peuple dit que cette différence n'est pas due à l'influence des différentes institutions politiques :—peut-être que non—nous espérons que non,—et nous pensons que non !—mais à quoi est-elle due ?—Il n'y a pas d'effet sans cause.—La cause de notre condition arriérée n'est pas naturelle, voilà ce qu'il y a de certain.

Eh bien ! quelle en est la cause ?

Nous allons nous mettre à l'œuvre pour la découvrir et nous recommandons à nos lecteurs d'en faire autant. Nous soupçonnons quelle est cette cause et où elle est et nous la montrerons un de ces jours.

Du N. Y. Commercial Advertiser, cité par le Morn : Courier, du 27.

Affaires du Canada. Notre correspondant, dans la lettre que nous avons publiée hier, a exprimé son opinion qu'aucun progrès ne serait fait, pendant la présente session, dans l'arrangement des affaires du Canada. Nous sommes forcés d'en venir à la même conclusion par les derniers procédés du Parlement à ce sujet.

Dans la Chambre des Communes, le 4 juillet, la seconde lecture du Bill du Canada, préparé par le gouvernement, étant présenté par Sir John Russell,

Sir G. Sinclair commenta avec sévérité sur la marche vacillante et dilatoire des ministres et protesta contre leur opiniâtreté à rester en place, convaincus qu'ils devaient être qu'ils n'avaient la confiance ni de la Grande Bretagne ni de ses dépendances, et qu'aucune mesure venant d'eux ne pouvait être reçue avec respect et cordialité.

Mr Hume rejetait la détermination des ministres de ne pas suivre les recommandations de Lord Durham. Il pressa les ministres de rétablir le gouvernement local et de laisser connaître aux colons sur quel terrain ils marchent.

Mr O'Connell défendit la marche suivie par les ministres. Il pensait qu'ils avaient bien fait de considérer et de délibérer avant d'adopter un procédé final.

Il se réjouissait de découvrir qu'ils n'avaient pas l'intention d'engager la chambre à former une union entre les deux Canadas. Les matériaux pour une semblable union étaient très discordants, et une semblable union devait peser injustement sur quelque portion considérable du peuple. Le Haut-Canada ne voudrait pas consentir à une semblable union, à moins que ce ne fût à des termes favorables aux intérêts de cette province, termes qui devraient être très désavantageux aux habitans de la province inférieure. Il a vu avec un profond regret cette recommandation d'une union dans le rapport d'ailleurs admirable de Lord Durham. Cette union anéantirait les pouvoirs des Canadiens-Français. Les Canadiens Français ont été représentés dans ce rapport comme des gens bons, bienveillans, charitables, excellens : exemplaires dans l'accomplissement de leurs devoirs ; exempts de vices, qui sont presque inconnus parmi eux—et quel est le résultat de cet éloge ?—Quoi ! qu'on propose de les anéantir comme peuple. On ne donne aucune raison de cela.

Si on fait quelque chose pour les priver de leur juste part dans la franchise, (applaudissemens) ou ne fera qu'accroître le mécontentement qui existe déjà, dans le

fait, on leur donnerait un sujet légitime de mécontentement, et au lieu de mettre fin aux difficultés qui existent maintenant dans la colonie, on travaillerait seulement à les rendre éternelles. (Ecoutez, Ecoutez.) Il est de fait que, dans le Conseil Exécutif du Bas-Canada, il n'y a pas un seul homme né dans la Colonie. Ils sont tous nés dans quelque partie de la Grande-Bretagne. Dans le Conseil Législatif, sur cinq, quatre sont sujets Anglais. Comment est-il possible, alors, de se concilier les natifs, s'ils sont ainsi exclus de tout pouvoir et de toute autorité ? Tout cela doit produire des *jobs* et la désaffection dans le cœur des Canadiens.—Il lui paraissait extrêmement douteux qu'il fût possible de se concilier la colonie : mais on ne pourrait jamais le faire tant qu'on travaillerait sur le principe d'anéantir les Canadiens Français et de donner une supériorité politique à une race qui n'y avait pas de prétentions. Il conclurait par exprimer sa satisfaction que le Gouvernement n'eût pas engagé la Chambre à aucun bill de cette nature pour la session présente. (Ecoutez.)

Mr. Charles Buller désapprouvait la marche qu'on avait adoptée. Il pensait que le Gouvernement devait prendre garde qu'aucune nouvelle ne sortit de l'Angleterre avant qu'on connût ce qu'on devait faire par rapport aux colonies.

Dans son opinion c'était la chose la plus atroce qu'on pouvait concevoir, de laisser un pays dans un doute perpétuel à l'égard de ce qu'on devait faire par rapport à lui. Il y avait une croyance générale qui se répandait en Canada, c'était que les intérêts de cette colonie étaient entièrement négligés, et les Canadiens avaient droit de le penser, lorsque mois après mois et session après session se passaient sans que rien n'eût été fait. D'après la connaissance qu'il avait des Colonies, il pouvait assurer les ministres que le succès de la mesure reposait sur eux ; si le peuple voyait qu'ils sont préparés à établir l'union de bonne foi, tous les partis dans les Colonies se rallieraient autour d'eux, parce qu'ils avaient besoin d'un gouvernement fort. Les troubles dans le Bas-Canada s'étaient élevés à cause de l'incertitude dans la quelle le peuple avait été tenu ; vû que, pendant les dix dernières années, la politique de tous les gouvernemens avait été vacillante. Il était intimement persuadé que telle était l'opinion du peuple, qu'il serait très aisé de mettre à effet le large plan d'union suggéré et recommandé par lord Durham, et cela avec le consentement des Législatures en masse.

Il y a un avis qu'il voulait donner au noble Lord. S'il se proposait d'adopter l'union des deux provinces, il devait au moins le dire ; mais si le noble Lord désirait la faire adopter, il prenait un étrange moyen de gagner la bienveillance publique en faveur de ce projet. D'abord le gouvernement paraissait craindre qu'il n'y eût pas de discussion pendant la présente session, et ensuite la seule information qu'il eût donnée à la chambre était que des objections contre l'union existaient dans le Haut-Canada. Le noble Lord avait mis sur la table de la chambre un rapport du Comité de l'Assemblée du Haut-Canada, attaquant quelques parties du rapport de Lord Durham, et pareillement quelques dépêches de Sir George Arthur faisant des plaintes contre d'autres parties de ce même rapport.

Si le noble Lord désirait bien fort que le plan de l'union fût mis à effet, il aurait dû donner des preuves en faveur de l'union comme il en donne contre elle. (Ecoutez. Ecoutez.) Le noble Lord n'avait donné aucun renseignement sur la manière dont le rapport du Comité de l'Assemblée avait été adopté—que ce rapport avait été tenu secret jusqu'au dernier jour de la session—que la session devait être prorogée le jeudi et qu'elle avait continué jusqu'au samedi, et que, lorsqu'un tiers des membres réformateurs se fut retiré, on présenta ce rapport et on proposa le bill des réserves du clergé et il passa à une majorité d'une seule voix. Depuis que le rapport était arrivé ici, il y avait eu deux élections en Canada, et ces Candidats, qui étaient en faveur du rapport de Lord Durham pour l'union, ont été élus par une très grande majorité.

Il y a une chose dans les dépêches de Sir G. Arthur qui aurait dû faire réfléchir beaucoup le gouvernement avant de les

mettre sur la table. Sir G. Arthur avait référé à ce qu'il considérait être une opinion défavorable, qui avait été exprimée par Lord Durham à l'égard de l'exécution de deux individus. Maintenant, si le gouvernement avait considéré le rapport de Lord Durham, il aurait vu qu'il ne contient rien du tout pour justifier la réflexion de Sir G. Arthur : parce qu'il est tout ce que Lord Durham avait dit était que l'exécution de ces hommes avait accru l'irritation de l'esprit public et certainement que de pendre les gens n'était probablement pas le moyen de produire la conciliation. La plus grande partie des faits rapportés par Sir G. Arthur sont entièrement et monstrueusement faux.

Il (Mr. B.) ne prétendait pas dire rien de personnellement offensif, parcequ'il ne pensait pas que Sir George avait rapporté ces faits connaissant qu'ils étaient faux; mais il aurait dû s'enquérir et alors il aurait été convaincu qu'ils n'étaient pas vrais; et il était coupable d'une grande négligence d'avoir rapporté de telles choses, sans avoir fait d'abord une enquête. Il (Mr. B.) rapporterait une circonstance à la chambre. Sir G. Arthur a accusé Lord Durham d'avoir rapporté d'une manière incorrecte le nombre de signatures à des pétitions en faveur des deux individus dont nous avons parlé, d'avoir dit qu'il y en avait 30,000 pendant qu'en effet il n'y en avait que 5,000. Maintenant, un Monsieur du Haut-Canada avait été le visiter, lui Mr. B. et l'avait informé qu'il avait présenté à Sir G. Arthur une pétition, qui seule renfermait plus de signatures que toutes celles qu'il avait reconnues. Quel foi après cela, peut-on ajouter à ses rapports?

Mr. Leader proteste contre l'union des deux provinces ou tout autre plan qui aurait l'effet d'éloigner ou d'anéantir les Canadiens Français, ou de les forcer à sacrifier leurs affections, leurs lois, leur langue ou leur religion.

Lord John Russell était d'opinion qu'une union entre les provinces était le principe d'après lequel les affaires devaient être réglées finalement. En même temps ou devait donner au gouvernement temporaire le pouvoir d'encourager les entreprises et pareillement d'assurer l'émigration.

Mr. Ellice conclut par les remarques suivantes, qui durent faire une forte impression :—

"Il était de leur devoir de guérir les blessures aussi vite que possible et de mettre une fin à un état de choses qui, si on lui permet de continuer, ne laisserait pas de provinces à unir. Il pensait que, sans un assentiment général au principe d'union, aucune mesure de cette espèce qu'on pourrait passer ne serait pas beaucoup mieux que du papier blanc. Si on en faisait une mesure de parti et une question de divisions de parti, il dirait au moins à la chambre que c'est une perte de temps de débattre ce projet ou de le considérer. Si une mesure de ce genre arrivait en Canada, sans être revêtue d'une apparence de fermeté et de détermination de la part de la Législature et du gouvernement, il dirait sans hésiter que, quelque bill qui pût passer, ce bill n'aurait aucune chance de succès."

Après quelques autres remarques, le bill fut lu une seconde fois et renvoyé au 11.

Du Herald.

LE CANDELABRE OFFERT AU COL.

WETHERALL.

"Ce n'est pas tant, pour la simple victoire physique, que le Col. Wetherall gagna à St. Charles, que pour son effet moral et sur les loyaux et sur les rebelles, qu'on lui a fait cette présentation. Tous ceux qui résidaient alors à Montréal n'oublieront jamais

That day, that dreadful day,
That day of terror and dismay.

Lorsqu'il arriva en ville la nouvelle certaine que le Col. Gore avait été défait—oui défait, et obligé de retraiter après un engagement inglorieux avec les rebelles. On grandissait alors beaucoup le danger, et quoique les Volontaires fussent bien déterminés à vendre chèrement leurs vies et à protéger leurs femmes et leurs familles jusqu'à la dernière extrémité, ils envisageaient l'avenir avec abattement et alarme. La tristesse régnait sur tous les visages et de lourdes imprécations erraient sur toutes les lèvres. A mesure que les craintes des loyalistes augmentaient, les espérances—

voir même les congratulations des rebelles dans nos propres rues, sur le succès qui était arrivé à leur cause—étaient clairement visibles, et nous vîmes alors plus d'un misérable qui maintenant marche dans nos rues avec impunité, se réjouir de la perspective qui s'ouvrait pour eux en apparence. On n'avait reçu aucune communication du Col. Wetherall depuis quelques jours—et le gouvernement croyait le danger si grand, qu'il lui avait dépêché messenger sur messenger pour le faire revenir immédiatement, car on pensait ne pouvoir pas se passer à Montréal des troupes qu'il avait. Ces Messagers furent tous faits prisonniers par les rebelles, et ce fut dans cet état de doute et d'agitation, qu'on reçut la nouvelle que le brave Colonel avait, avec des forces bien inférieures, attaqué l'ennemi et l'avait mis en déroute avec beaucoup de perte. Au sombre désespoir succéda l'exaltation, et l'effet moral fut aussi instantané qu'universel. Les rebelles de la ville qui étaient prêts à joindre les rangs rebelles aussitôt qu'ils apprendraient la défaite du Colonel Wetherall, se renfermèrent chez eux tout consternés, la confiance renaquit au cœur des loyaux, et on n'eut plus de doute sur l'issue. Beaucoup de commandants peuvent se vanter de victoires ou de faits beaucoup plus brillants que la journée de St. Charles, mais aucun ne peut se vanter d'avoir, à un plus haut degré, ranimé l'espérance là d'où elle avait presque entièrement fui, ou abattu plus efficacement le pouvoir de son ennemi, que le Colonel Wetherall. C'est pour ces solides raisons que le brave Colonel est l'homme que le peuple se plaît à honorer." (Traduction du Canadien.)

Du Montréal Gazette du 27.

Le 22 du Courant, les Assises, du District de Home, eurent lieu à Toronto, suivant l'ajournement qui en avait été fait, pour l'objet spécial de faire le procès à cinq brigands, qui avaient été pris à la Pointe-pelée, et dont les cas étaient distingués de ceux des autres prisonniers brigands pris dans le Haut-Canada. Leurs noms sont Phillip Jackson, Diogenes McKenzie, Benjamin Warner, Isaac Mace et John McIntyre. Ils ont été trouvés coupables et ont dû recevoir leur sentence le 25 du courant. Un autre de ces prisonniers, nommé Isaac Myers, attend encore son procès.

De la l'Ami du Peuple du 27.

Jeudi dernier environ 50 militaires, condamnés à la déportation dans une colonie pénale, la plupart comme déserteurs, sont partis pour Québec par le bateau à vapeur, St. George. Ils portaient des fers aux pieds qui pesaient bien 40 à 50 livres et étaient escortés par un détachement de graniers gardes.

Le Herald rapporte un accident sérieux qui serait arrivé jeudi, sur le St. Laurent, en face de la brasserie de M. Dunn, au dessus de Laprairie. Un parti de 8 indiens, du Lac des Deux Montagnes, descendait en canot pour assister aux courses; lorsque la frêle embarcation frappa sur un roc et chavira. Deux chefs furent malheureusement noyés. *Id.*

NOUVELLE COMMISSION DE LA PAIX POUR LE DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

La Gazette Officielle du 18, publie une nouvelle commission de la paix pour le district des Trois-Rivières, elle est comme suit :

Les membres des conseils législatif et exécutif, les juges de la cour du Banc du Roi pour les districts de Québec, Montréal, Trois-Rivières, Gaspé et Saint François; Pierre B. Dumoulin, François Boucher, Maskinongé; René Kimber, senior, Trois Rivières; Benedict P. Wagner, do.; Sutton Grant, do.; Francis Cottrell, baie St. Antoine; Joseph Dionne, St. Pierre; Louis Guillet, Batiscan; Etienne Mayrand, Rivière du Loup; Christopher Menut, Wicuham; Henry F. Hughes, Trois-Rivières; James Bell, Champlain; James Dickson, Trois-Rivières; Henry Macaulley, St-Maurice; Luc M. Cressé, Nicolet; Joseph Beaubien, Nicolet; Charles Dupont, Yamachiche; Pierre Bazin, Rivière du Loup; Alexander A. Dame, do.; James Duncan, Grantham; Charles E. Gagnon, Rivière du Loup; William C. Hanson, Saint Grégoire; Adolphe Lozeau, la Baie; A. P. Methot, St. Pierre; Petrus Noizeux, Trois-Rivières; William Robins,

Drummond-ville; Benjamin Therrien, St-David; David Trudel, Ste. Geneviève, Jonathan Wurtele, Saint David; Pierre Des Fossés, Trois-Rivières; Trueman Kimpston, Hunterstown; Louis Lafleche, Ste. Anne; Alzeu Methot, do.; Thomas A. Stayer; Duncan C. Napier; Wm. Hy. Griffin; Jean Baptiste Legendre, Gentilly; Laurent Genest, do.; Bazile Lupien, Bécancour; Wilbrod Demers, St. Pierre les Becquets; John Gill, St. François; Robert Johnston, St. Barnabé, Ecuyers.

(De la Gazette de Québec.)

Estimation des dépenses du gouvernement civil du Bas-Canada pour l'année finissant le 10 Octobre, 1839 :

[N. B.—Les détails omis faute de place.]

Gouverneur et département du secrétaire civil,	£7,386 7 11
Conseil exécutif,	9,118 17 11
Bureau du secrétaire provincial,	599 0 0
Bureau du receveur-général,	125 0 0
Bureau de l'inspecteur-général des comptes publics,	815 0 0
Conseil spécial—Salaires du greffier et de trois assistants, dépenses incidentes, y compris l'impression des ordonnances, des journaux, etc.	2,170 0 0
Administration de la justice,	13,852 0 0
Dépenses incidentes de l'administration de la justice,	17,725 0 0
Bureau de l'arpenteur-général,	952 10 0
Etat-major de la milice,	1,823 8 0
Pensions,	843 12 3
Divers,	5,540 0 0
Dépenses ci-devant à la charge du fonds des terres et forêts de la couronne,	2,472 0 0
Officiers et serviteurs des ci-devant corps législatifs,—Conseil législatif,	1,030 17 0
Chambre d'assemblée,	1,055 18 0
Bureau des commissaires pour les réclamaçons des miliciens,	628 10 0
Dépenses de l'établissement de la quarantaine pour l'été de 1839,	2,250 0 0
Total sterling,	£62,001 13 2

Etat général montrant la dépense totale du gouvernement civil du Bas-Canada, pendant l'année finie le 10 octobre 1839 :—

Montant des paiements faits entre le 10 octobre 1837 et le 28 avril 1839, pour certains services, sur les revenus, à la disposition de la couronne, suivant l'état No. 1,	£5947 19 7
Do. de do. faits sur warrants de Son Excellence le comte de Gosford, lord gouverneur-en-chef, entre le 11 octobre 1837 et le 28 février 1838, suivant do. No. 2	1576 10 0
Do. de do. à compte des dépenses du gouvernement civil jusqu'au 10 avril 1838, sur les allocations faites par l'ordonnance 1 Vic. chap. 12, suivant do. No. 3.	46138 19 2
Do. de do. à compte des mêmes dépenses du 1er avril au 10 octobre 1838, sur allocations faites par l'ordonnance 2 Vic. chap. 4, suivant do. No. 4.	26687 0 0
Do. de do. faits pour divers services, pour l'année finie le 10 octobre 1838, sous l'autorité de divers actes de la législature provinciale et des ordonnances du conseil spécial, suivant do. No. 5, (y compris £94,174 16 7. remboursés au Commissaire-général)	112295 7 3
Do. de do. pour frais de perception des revenus suivant do. No. 6, cours actuel,	£338 113 7 2953 10 3
Do. de do. pour salaires des officiers et dépenses incidentes du bureau de la Trinité, suivant do. No. 7, cours actuel,	£6801 6 7 5221 4 0
Do. payé à la province du Haut-Canada pour sa part des droits, jusqu'au 1er janvier 1838 17004 2 3	
Juqu'au 1er juillet, 1838.. 16917 19 4	
33922 1 7	
Montant de certaines dépenses indispensables encourues entre le 1er mars et le 31 octobre 1838, et régularisées par l'ordonnance 2 Vic. chap. 5, dont les détails sont insérés dans les journaux du conseil spécial,	23720 17 4
Total des dépenses de l'année, sterling,	£258457 2 9

COMMISSAIRES D'ENQUETE DE LORD DURHAM.—Voici les comptes de ces commissaires tels que nous les trouvons dans le Journal du Conseil Spécial :—

A Pierre Vachon, fourniture pour la commission de l'éducation,	£ 9 4 6
A George Futvoye, pour le mettre en état de payer certaines dépenses incidentes des commissaires de l'éducation,	8 5 5
A W. D. Hanson et l'honorable H. W. Petre, comme commissaire adjoint et secrétaire de la commission des terres de la couronne pour leurs frais de voyage et dépenses incidentes,	442 8 0
A W. D. Hanson, pour rémunération de ses services comme commissaire adjoint des terres de la couronne et de l'émigration,	260 0 0
A l'honorable H. W. Petre ditto com-	

me secrétaire de la même commission,	222 0 0
Au major C. F. Head, ditto comme commissaire adjoint de ditto,	222 0 0
Au même, pour ses frais de voyage comme ditto,	53 1 1
A Arthur Buller, pour rémunération de ses services comme commissaire de l'éducation,	333 0 0
A Christopher Dunkin, ditto de ditto comme secrétaire de ditto,	333 0 5
Au même, pour dépenses incidentes de la commission de l'éducation,	147 1 4
A Adam Thom, rémunération comme commissaire adjoint des institutions municipales,	444 0 0
A William Kennedy, ditto comme ditto,	222 0 0
Au même, pour ses frais de voyage et autres dépenses comme ditto,	233 15 10
Au même, pour dépenses incidentes de la commission municipale,	29 5 0
A Charles Buller, secrétaire en chef, pour un secrétaire intime,	100 0 0
Total sterling,	£3,059 1 2

De la Gazette Officielle.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE, Québec 24e Juillet, 1839.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL de faire les nominations suivantes :—

L'honorable Edward Bowen pour être Président de la Cour d'Appel dans toutes les causes, matières ou choses en appel, où l'honorable James Stuart, Juge en Chef de la Province du Bas-Canada, serait incompetent à siéger comme président de la dite cour.

L'honorable JEAN ROCH ROLLAND pour être ditto dans toutes les causes, matières ou choses en appel, où l'honorable James Stuart, Juge en Chef de la dite Province du Bas-Canada, et l'honorable Edward Bowen, seraient incompetents à siéger comme présidents de la dite cour.

L'honorable Hugues Héney, Remi Kimbert, Antoine Polette, Pierre de Fossés et Valère Guillet, Ecuyers, pour être Commissaires sous l'Ordonnance, intitulée, "Ordonnance concernant l'érection des Paroisses, et la construction et réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières," pour le District des Trois-Rivières, dans la dite Province du Bas-Canada.

Samuel Kesser, Gentilhomme, pour être Secrétaire du Bureau des Travaux, sous l'Ordonnance, intitulée, "Ordonnance qui établit un Bureau de Travaux en cette Province."

Antoine Gauthier, Gentilhomme, pour être Notaire Public pour la Province du Bas-Canada.

ANNONCES.

VENTE DE LIVRES,

A L'ENCAN.

Le Soussigné offrira en vente à l'encan Lundi le 19 d'août à 10 heures, la plus grande partie de son fond, consistant en livres de Droit, Médecine, Littérature, Histoire, Voyages, etc. etc. Le Soussigné se proposant de passer en France cet automne, (pour y faire choix d'une nouvelle collection de livres) est desirueux de diminuer son fond actuel autant que possible, aussi est-il bien décidé de ne pas retirer tout ouvrage offert à la vente.—Cette vente mérite bien l'attention des amateurs.—Les Conditions de la vente seront comme suit, L'acheteur au-dessous de £12 10 0 payera comptant " de £12 10 0 à £25 0 0 3 mois de crédit " £25 0 0 £50 0 0 6 " " £50 0 0 £100 un an " " en donnant au Soussigné des billets endossés E. R. FABRE,

Montréal, 29 Juillet, 1839.

N. B. Le Soussigné continuera à vendre son fond de gré à gré jusqu'au 17 Aout, aux mêmes conditions et à des prix extrêmement réduits. E. R. F.

ATTENTION.

Le Soussigné se proposant de passer en France cet automne, prie instamment ceux qui lui sont endettés de venir régler leurs comptes. (Surtout ceux dont les comptes sont anciens) E. R. FABRE,

Montréal, 29 Juillet 1839.

BUREAU DES RECLAMATIONS DES MILICIENS,

Québec, le 25e. Juillet, 1839.

AVIS PUBLIC est donné par ces présentes, que le paiement des honoraires de patentes sur toutes les Locations de Milice, publiées jusqu'à ce jour, devra se faire à l'honorable DOMINIQUE DALY, Secrétaire Provincial, entre ce jour et le PREMIER de FEVRIER prochain; et que les terres pour lesquelles les honoraires n'auront pas alors été payés, seront considérées comme ayant été abandonnées par les personnes à qui elles avaient été assignées, et seront reprises par la Couronne, afin qu'il en soit disposé autrement.

Les honoraires à être payés, sont comme suit :—

Snr acres—100,200,300,400,500,600,700,800,900, 1000.

Honoraires 17s.2s.21s.38s.45s.52s.59s.69s.73s.80s. En outre de 2s. 6d. pour un certificat, ou 12s. 6d. pour copie de patente et certificat, si l'on demande l'un ou l'autre.

Dans les cas reconnus, où les terres assignées seront reprises, pour défaut de paiement des honoraires, comme ci-haut, les parties auront droit à un ordre ou Script seulement, au lieu et pour la valeur nominale d'icelles, en conformité aux termes de la Proclamation du COMTE DURHAM du 11e. Septembre, 1838, pourvu que la demande en soit faite en temps convenable.

Par Ordre.

JEAN LANGEVIN,

Secrétaire.

Les Béditeurs des différents journaux publiés en cette province, sont priés de donner dans leur langue respective, six insertions de l'avis ci-dessus, dont une immédiatement, et les cinq autres mensuellement.

PROJET MAMMOUTH,

SANS EXEMPLE !!

Les détails suivants d'un PROJET DE LOTTERIE, pour être tiré en décembre prochain, nous font à le déclarer SANS EGAL dans l'histoire des lotteries. On n'a jamais offert auparavant au public des PRIX à un MONTANT AUSSI ELEVE. Il est vrai qu'il y a beaucoup de billets blancs, mais d'un autre côté, le prix extrêmement modique de 20 PIASTRES par billets, la valeur et le nombre des capitaux, et le rétablissement de la bonne vieille coutume de garantir que chaque prix sera tiré et vendu, donneront, nous en sommes certains, une satisfaction générale, et spécialement à SIX CENTS PRIX GAGNANT.

A ceux qui sont disposés à risquer, nous leur recommandons de nous faire application de bonne heure s'ils veulent avoir des billets, par ce que lorsque les prix y sont vendus, il ne reste seulement que les billets blancs, les premiers acheteurs, ayant toujours la meilleure chance. En conséquence, nous pouvons dire emphatiquement; NE RETARDEZ POINT!! mais remettez et transmettez-nous vos ordres d'un seul coup, et soyez sûrs qu'ils recevront une attention marquée de notre part. Les lettres doivent être adressées et les applications doivent se faire à

SYLVESTER et Cie. 156, Broadway, New-York.



Faites attention au numéro 156.

\$700,000 !!

\$300,000 !!

\$25,000 !!

6 PRIX DE \$20,000 !!

2 PRIX DE \$15,000 !!

3 PRIX DE \$10,000 !!

LOTTERIE

De propriétés de biens fonds de grande valeur
Et d'actions de Banque situées à la Nouvelle-Orléans.

Le projet le plus riche et le plus splendide qui ait jamais été présenté au public, dans ce pays ou dans tout autre.

BILLETS SEULEMENT DE \$20.

Autorisée par un acte de la chambre législative de la Floride, et sous la direction des commissaires agissant sous le même.

POUR ETRE TIRES A JACKSONVILLE, FLORIDE, 1er. Décembre, 1839.

SCHMIDT et HAMILTON, Directeurs.
SYLVESTER et Cie., 156 Broadway, New-York, seuls agents.

POINT DE NUMEROS DOUBLES !!!

100,000 billets, depuis N^o. 1 et audessus, successivement.

EXTRAIT DES LOIS

DU CONSEIL LEGISLATIF DU TERRITOIRE DE LA FLORIDE.

Chap. 761. No. 22.—Vu que le palais de justice du comté de Duval, est dans un état non achevé, et qu'il y a des sommes d'argent dues par le même ainsi que d'autres sommes qui lui sont également dues, lesquelles seront la cause, on a raison de le penser, d'une taxe trop pesante sur le peuple de Duval: et vu qu'il est nécessaire de payer ces dites sommes et de compléter la dite bâtisse; tant pour la grande commodité de l'administration de la justice, que pour le double avantage d'une académie, pour laquelle partie de la bâtisse est désignée, lorsqu'elle sera complètement achevée, en conséquence.

Secl. 1.—Qu'il soit ordonné par le gouverneur et le conseil législatif du territoire de la Floride, qu'el sera et devra être légal, pour Joseph B. Lancaster, Isaiiah D. Hart et William J. Mills ou aucuns deux de ces messieurs sous la direction de la cour du comté de Duval, pour réaliser chaque somme ou sommes d'argent par lotterie, avec tel projet ou projets qu'ils pourront trouver appropriés et nécessaires: Pour vu, que les dites personnes se rendront responsables de telle manière que la dite cour l'ordonnera, c'est à dire de diriger bien et sincèrement les dites lotteries avec bonne foi, et d'en approprier les montants à l'objet plus haut mentionné.—Passé, le 7 de février, 1834.—Approuvé, le 11 de février, 1834.

Par convention, portant date le 23 de février, 1839, les personnes plus haut nommées, Joseph B. Lancaster, Isaiiah D. Hart et William J. Mills. ont, pour certaines considérations, en conformité au dit acte de la législature, dûment accordé à MM. SCHMIDT et HAMILTON tous leurs droits et intérêts, ainsi que les pouvoirs dont ils sont investis par l'acte de la législature de la Floride plus haut mentionné!

Extrait de l'estimation de GEORGE PHILLIP MANOUVRIER et JACOB DE CORDOVA, tous deux de la ville de la Nouvelle-Orléans, faite et assermentée le 19me. jour d'avril, 1839:

« Que le dit George Phillip Manouvrier et Jacob De Cordova, estiment et évaluent consciencieusement et honnêtement la propriété connue sous le nom et appellation de l'Arcade de la Banque, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à six cent mille piastres, et

« La propriété connue sous le nom de City Hotel, ou Bishop's Hotel, dans la dite ville de la Nouvelle-Orléans, à quatre cent vingt mille piastres.

« Les titres de propriété et les actions transférées en confiance aux commissaires ci-dessus nommés pour la sûreté des porteurs de prix.

MAGNIFIQUE PROJET !!!

1 prix L'Arcade—286 pieds, 5 pouces, 4 lignes, sur la rue Magazine;	
101 pieds, 11 pouces, sur la rue Natchez;	
126 pieds, 6 pouces, sur la rue Gravier.—Louée environ \$37,000	Dollars.
par année.—Évaluée à	700,000
1 prix. City Hotel.—162 pieds sur la rue Common;	
146 pieds, 6 pouces, sur la rue Camp—Louée \$25,000—Évaluée à	500,000
1 do Maison—(Joignant l'Arcade) No. 16, 24 pieds, 7 pouces de front, sur la rue Natchez.—ouée \$1200—Évaluée à	20,000
1 do do (Joignant l'Arcade) No. 18, 23 pieds de front sur la rue Natchez. Louée \$1,200—Évaluée à	20,000
1 do do (Joignant l'Arcade) No. 20, 23 pieds de front sur la rue Natchez. Louée \$1200—Évaluée à	20,000
1 do do No. 23, coins Nord-Est des rues Basin et Custom House; 10 pieds de front sur la rue Basin, et 40 pieds sur la rue Franklin, sur 127 pieds de profondeur sur la rue Custom House.—Louée \$1500—Évaluée à	20,000
1 do do No. 24, Sud-Ouest, coins des rues Basin et Custom House; 32 pieds, 7 pouces, sur la rue Basin, 32 pieds, 7 pouces, sur celle de Franklin, 127 pieds, 10 1/2 pouces de profondeur sur le front de la rue Custom House.—Louée \$1,500—Évaluée à	20,000
1 do do No. 339, 21 pieds, 8 pouces sur la rue Royale sur 127 pieds, 11 pouces de profondeur.—Louée \$1000—Évaluée à	15,000
1 do 250 parts actions de Canal Bank \$100 chaque	25,000
1 do 200 do de Commercial Bank do do do do do do	20,000
1 do 150 do Mechanic & Trader's do do do do do do	15,000
1 do 100 do City Bank do do do do do do	10,000
1 do 100 do do do do do do do do do do	10,000
1 do 100 do do do do do do do do do do	10,000
1 do 50 do Exchange Bank do do do do do do	5,000
1 do 50 do do do do do do do do do do	5,000
1 do 25 do Gas Light Bank do do do do do do	25,000
1 do 25 do do do do do do do do do do	25,000
1 do 15 do Mechanic's et Trader's do do do do do do	1,500
1 do 15 do do do do do do do do do do	1,500
20 do 10 do chaque de la Louisiana State Bank \$100 chaque, chaque prix \$1000	20,000

10 do	2 do	de \$100	chaque, chaque	\$200 de la Gas Light Bank	2,000
200 do	1 do	de	de la Bank of Louisiana		20,000
200 do	1 do	de do	de la New-Orleans Bank		20,000
150 do	1 do	de do	de la Union Bank of Florida		15,000
					\$1,500,000

BILLETS \$20, POINT DE COUPONS.

Tous les billets avec leurs numéros, ainsi que ceux contenant des prix, seront examinés et scellés par des commissaires nommés sous l'acte, préalablement à leur mise dans les roues. Une roue contiendra tous les numéros, l'autre contiendra les six cents prix, et les premiers 600 numéros qui sortiront auront droit aux prix qui correspondront, et les fortunés gagnants de ces prix auront la propriété transférée en leurs noms immédiatement après le tirage, sans inconvénient et sans aucune déduction !!

Les Éditeurs de chaque papier dans les Etats-Unis, dans les Indes Occidentales, dans le Canada, et autres parties des Provinces Britanniques, sont requis d'insérer l'avertissement ci-dessus, comme restant, jusqu'au PREMIER de Décembre prochain, et de nous envoyer leurs comptes, avec un papier contenant l'avertissement.

21 Mai 1839. SYLVESTER et Cie. 153 Broadway, New-York.

AVIS.—Un JEUNE HOMME qui est parfaitement entendu dans le COMMERCE, et entendant les deux langues, désire trouver une place comme COMMIS, soit à la ville, soit à la campagne, ou pour le Haut-Canada. S'adresser à ce bureau.
Montréal, 16 juillet 1839.

LABOR SAVING SOAP

OU SAVON ECONOMIQUE.

Le Soussigné étant devenu l'acquéreur du secret suivi pour la fabrication de ce savon, prévient respectueusement le public qu'il en aura constamment à vendre chez lui, en gros et en détail.

Prix en détail, 8 sous.
TOUSSAINT LABELLE,
Grande Rue du Faubourg Québec.
Montréal, 12 Juillet, 1839. b. m.-21

DIRECTIONS

POUR SE SERVIR DU

LABOR SAVING SOAP OU SAVON ECONOMIQUE.
Pour laver les habits sans les froter beaucoup.

METTESZ la quantité d'eau nécessaire dans le pot ou chaudron, (quittant de l'espace pour les habits) ajoutant environ une livre de ce savon par deux seaux d'eau; mouillez les habits blancs dans de l'eau claire, tordez-les et mettez-les dans le pot ou chaudron, où vous les laisserez bouillir de 15 à 30 minutes—ayant égard toutefois à l'état des habits que vous voulez nettoyer—ensuite les ayant retirés, faites-les bien sécher, pour ensuite les laver et les rincer dans de l'eau chaude. On peut se servir de la même eau de savon pour faire bouillir trois ou quatre pièces de vêtements. L'eau dans laquelle des habits blancs ont bouilli et ont été lavés est assez forte pour laver toute espèce d'habits de couleur, sans y ajouter aucun autre savon. Il ne fait pas changer les indiennes; au contraire il attache les couleurs et leur donne une apparence tout-à-fait luisante. Les flanelles de toute espèce peuvent être lavées avec ce savon. Les habits extrêmement sales doivent être trempés toute la nuit dans de l'eau claire.

Les personnes qui désireraient presser leur linge, peuvent le faire en employant une plus grande proportion de savon. Une quantité double de celle que nous avons prescrite peut être employée avec sûreté entière, vu que ce n'est pas un alcali puissant, mais qu'il agit d'après le même principe que l'huile—adoucissant, dissolvant les ordures, de sorte qu'il lave sans donner aucun trouble. La quantité de savon et le temps qu'on fait bouillir doivent se régler sur la qualité et l'état des habits qu'on a à laver. En faisant dissoudre du savon et frottant les habits dans cette dissolution, les ordures en sortent avec moitié du travail requis pour l'usage d'autre savon. Mais l'objet qu'on doit se proposer est d'extraire les ordures en faisant bouillir plutôt qu'en frottant—par là on se ménage les mains, on épargne du temps et un travail rigoureux et surtout on n'use point et on ne déchire point les habits. Une livre de savon pour un seau d'eau suffit pour les habits les plus sales. On peut s'en servir avantageusement et sûrement pour tous les objets où l'on a à se servir d'un savon quelconque—pour se laver les mains comme pour laver le plancher.

Ce savon l'avera bien avec de l'eau dure, si l'on en augmente un peu la quantité.

Garanti pour ne pas gâter le tissu des habits et ne pas injurier les mains les plus délicates.

AUJOURD'HUI EST PUBLIE'

LE LITERARY GARLAND,

POUR JUILLET.

CONTENANT des nouvelles par les Auteurs favoris qui ont contribué à l'ouvrage.

La SECONDE EDITION des Nos. 1, 2 et 3 étant maintenant achevée, on peut se procurer l'ouvrage entier jusqu'à cette date, au Bureau du Propriétaire, Rue St. Nicolas et chez les principaux Libraires.

TERMES 15s. pour les souscripteurs de la ville, 17s.6 lorsque les Nos. sont envoyés par la malle.

Impressions de BLANCS etc. sont faites avec élégance au Bureau du LITERARY GARLAND, par le Soussigné.

JOHN LOVELL,

2 Juillet 1839.

IMPRIMERIE DE LIVRES ET DE JOBS,

Rue St. Nicolas.

Le Soussigné ayant repris les affaires, dans l'établissement qu'il occupait anciennement, annonce respectueusement au public, qu'il s'engage à entreprendre, à des conditions raisonnables, toute espèce d'ouvrages désignés ci-dessus.

En reconnaissant le généreux patronage dont sa première entreprise a été favorisée, il demande humblement qu'il lui soit continué, s'engageant lui-même à remplir toutes les commandes qui lui seront faites avec autant d'activité que de ponctualité.

JOHN LOVELL.

2-Montréal, 15 Janvier 1839. b.-1

LIBRAIRIE FRANCAISE.

AVENDRE par le soussigné, à des prix extrêmement réduits, une collection considérable de LIVRES DE PIETE ET D'ECOLES en français, en anglais et en latin:

AUSSI, PAPIERS, CARTONS, PLUMES, CRAYONS, ARDOISES, ENCRE, GRAVURES, CANIFS, LIVRES BLANCS &c. &c. &c. IMPRIMERIE ET RELIURE.

Il IMPRIME aussi toute espèce de LIVRES et de JOBS, avec autant de promptitude que d'élégance, à des conditions très raisonnables, et il a constamment chez lui un RELIEUR, pour exécuter toute espèce de commande qui lui sont faites dans sa branche.

C. P. LEPROHON.
Montréal, Rue Notre-Dame, Nouvelles bâtisses des Sœurs de la congrégation, Enseigne du GROS LIVRE,
26 juillet, 1839.

ANNONCE MEDICALE.

LE DOCTEUR COOK, peut être consulté confidentiellement le jour et le soir à son bureau. Le public doit respectueusement être prévenu que le Dr. Cook a reçu une éducation médicale régulière dans une des premières Institutions de ce pays et qu'il borne sa pratique à une branche particulière de sa profession et au traitement de toutes les maladies. La méthode du Docteur Cooke a été confirmée par l'expérience et perfectionnée et rendue plus simple, par les nouvelles découvertes de la médecine et de la chirurgie, et a obtenu l'approbation des gens de l'art à l'étranger et dans ce pays. Le Docteur emploie dans les traitements pour la guérison d'une certaine classe de maladies une nouvelle médecine découverte par lui, qui est exempte de l'écœure de Copahu, non désagréable au goût et d'un effet prompt et efficace.

Bureau No. 3 Norton Street, près de Green street, près de State street, Albany. N. Y.

ON a besoin immédiatement à ce Bureau de DEUX GARCONS pour porter le journal à la ville. Aussi d'un APPRENTIF, qui sache lire et écrire le Français.

CONDITIONS DU JOURNAL.

Ce journal se publie deux fois la semaine: les MARDI et VENDREDI matin.

Le prix de l'abonnement est de dix chelins par année outre les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois payables d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration du semestre.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ere insertion, .	2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, .	7d.
Dix lignes et au-dessous, 1ere. insertion, 3s. 4d.	
Chaque insertion subséquente, .	10d.
Au-dessus de dix lignes: 1ere insertion par ligne, .	4d.
Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d.	
Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.	

Le Bureau de L'AURE DES CANADAS est établi Rue DES GLACIS, la seconde porte de la Forge de Mrs. Hedge & Bonner.

Les correspondances doivent être adressées, et toutes réclamations faites, Francs de Port. à F. CINQ-MARS, propriétaire de l'Aurore des Canadas.

On souscrit au Bureau du journal, chez Mrs. EMERY CODERE et LEMAY, rue St-Paul, porte voisine de l'Eglise de l'Hotel-Dieu, et chez les différents agents du journal.

Nos lecteurs de Québec trouveront constamment l'Aurore des Canadas, chez Mr. G. N. GOSSELIN, à St. Roch. Rue St. François, No. 39.

Les Messieurs suivant ont bien voulu accepter l'agence du journal:—

Québec,	Mr. G. N. GOSSELIN,
Trois-Rivières,	Mr. J. B. LAJOIE,
Deschambault,	Mr. T. MARCOTTE,
St. Grégoire,	JOSEPH PRINCE, Ecr.
Nicolet,	CHARLES GROUX, Ecr.
Gentilly,	J. L. WOLFF, Ecr. P. M.
Machiche,	M. RICHER, Ecr. M. P.
L'Assomption,	ISIDORE ROY, Ecuyer.
St. Jacques,	J. DUFRESNE, Ecr.
St. Hyacinthe,	Mr. CADORETTE,
St. Ours,	Mr. P. D. HUBERT,
St. Denis,	Mr. LOUIS PAGE,
St. Antoine,	Mr. TH. GAUTHIER,
Varenes,	E. D. BEAUDRY, Ecr.
Boucherville,	Jos. WEILBRENNER, Ecr.
St. Césaire,	Mr. PIERRE PRATTE,
St. Pie,	H. BONDY, Ecuyer,
St. Damase,	T. E. HUBERT, Inst.
St. Eustache,	W. H. SCOTT, Ecuyer,
Rigaud,	Mr. P. FOURNIER, M. P.

Imprimé et publié par F. CINQ-MARS, rue de Glacis, demeurant rue Capitale, près le Vieux Marché.